

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Port-Gentil/Session criminelle: acquittement et liberté pour le couple Ngoma

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

ACCUSE du meurtre du jeune Ben Elohim Ngoma Ngoma (9 ans au moment des faits), retrouvé pendu dans sa chambre à coucher, le couple Ngoma dont le dossier a été examiné, le 15 juin dernier, par la Cour d'appel judiciaire de Port-Gentil siégeant en session criminelle, a été acquitté. Alors que le Ministère public avait requis 30 ans de réclusion. Les faits. Le 3 juin 2020 vers 18 heures, Faïssa Lorianna Matsanga Maganga-Ngoma découvre le corps sans vie de Ben Elohim Ngoma, le fils de son époux, pendu contre le lit superposé de sa chambre à coucher. Alerté par le cri de sa femme, Gilfrice Fély Dassault Ngoma se précipite dans la chambre et découvre à son tour l'enfant dont le cou était solidement attaché à une ceinture. Le père le décroche, l'allonge

à même le sol et procède à des massages cardiaques. En vain. Conduit au Centre hospitalier régional (CHR) de Port-Gentil, le médecin examinateur constate le décès de l'enfant. Informée par le père de l'enfant que son fils a été conduit d'urgence à l'hôpital, Armelle Andeme Ondo (mère génitrice) s'y rend tout de suite et découvre avec stupéfaction que son fils est décédé.

À la barre, Faïssa Lorianna Matsanga Maganga-Ngoma a déclaré n'avoir pas porté atteinte à la vie de Ben Elohim Ngoma. De son côté, Gilfrice Fély Dassault Ngoma a clamé son innocence, tout en consolidant les propos de son épouse. Toute chose qui n'a pas empêché le Ministère public de requérir la culpabilité des accusés relativement au crime de meurtre et invité la Cour à les condamner à 30 ans de réclusion criminelle. Non sans soumettre à l'appréciation de celle-ci, la possibilité de disqualification du crime de



Photo: Jean Paulin Allogho

Le couple Ngoma est sorti libre du tribunal.

meurtre en délit d'homicide involontaire. Me Chansel Guissiga, commis à la défense du couple, a plaidé à titre principal l'acquittement au bénéfice du doute. Et à titre subsidiaire, l'acquittement pour

absence d'élément intentionnel. Selon le conseil, s'agissant de l'intime conviction, il n'y avait pas assez de faisceaux d'indices, d'autant que les auteurs supposés de l'acte n'ont pas été identifiés. Déclarés non-coupables du crime

de meurtre, la Cour a prononcé conséquemment, à l'égard des accusés, l'acquittement au bénéfice du doute. Avant de donner main levée sur le mandat de dépôt décerné à leur rencontre, le 17 juin 2020.

Le clin d'œil de *lybek*



Oyem: un blessé grave dans un accident entre Oyem et Mitzic

E.E-M
Oyem/Gabon

UN minibus à usage de transport, de marque Toyota Hiace, ayant dix passagers à son bord, a accroché, le 19 juin dernier vers 10 heures, un camion remorque à la descente d'une colline située à la hauteur du village Mimbeng, à une trentaine de kilomètres d'Oyem, sur la route de Mitzic. Le bilan de cet accident qui a failli tourner au drame, fait état d'un blessé grave parmi les occupants du car et d'importants dégâts matériels.

Selon une source proche des victimes, une crevasse et les hautes herbes qui réduisent la visibilité sur cet axe routier, seraient à l'origine de cet accident. Le minibus venant d'Oyem roulait à destination de Libreville. Au moment où il amorçait la descente



Photo: EEM

Le mini-bus au sortir de l'impact.

de la colline dite Mimbeng et ce, après avoir évité un creux, il s'est retrouvé nez à nez au sortir du virage avec le camion remorque. Le conducteur du véhicule de transport en commun a juste eu le réflexe d'éviter un choc frontal entre les deux engins. Toutefois, au passage, le côté gauche du taxi-brousse après avoir violemment percuté une partie de la remorque du mastodonte, a failli terminer sa course dans le ravin. Il a dû son salut aux nombreux arbustes situés à cet endroit qui

l'ont freiné dans sa course. Le blessé grave a été conduit d'urgence au Centre hospitalier régional d'Oyem (CHRO). La brigade-centre de gendarmerie locale, arrivée promptement sur le lieu du sinistre, a ouvert une enquête. Cet accident vient remettre au goût du jour les risques auxquels s'exposent automobilistes et autres usagers qui empruntent l'axe Lalara-Bitam, devenu un véritable chemin de croix depuis quelques années.